



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, ET LE SIX MARS À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane CASTAN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, David EYSSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Patricia PIERREDON, Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, M. Grégory ROMAN, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, Mme Fanette FESSY-PAQUET

Excusés ayant donné procuration :

M. Alexandre SENERS à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL
M. Jacques VIGNAL à Mme Fanette FESSY-PAQUET

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, M. Grégory ROMAN a été désigné secrétaire de séance à la majorité des suffrages

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	17	19

DATE DE LA CONVOCATION

28/02/2025

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

28/02/2025

N° 2025-002 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Monsieur Christophe CURIE rappelle à l'assemblée que conformément aux articles R 2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les groupements et communes de moins de 10 000 habitants disposant des compétences en matière de voies communales, de transport en commun et de parcs de stationnement peuvent bénéficier d'une subvention provenant du produit des amendes de police par Madame la Préfète

Il précise que la commune de Meynes est éligible à cette répartition de dotation au titre de 2025 et qu'une demande de subvention doit être adressée au Conseil Départemental du Gard pour solliciter une participation au financement des opérations suivantes : Travaux de mise en sécurité de voirie et travaux de prévention de sécurité routière.

Monsieur Christophe CURIE précise que les travaux envisagés permettront de sécuriser par la mise en place de coussins berlinois, plateaux ralentisseurs, radars pédagogiques, panneaux préventifs aux abords des écoles et la mise en conformité d'un passage pour piéton les voiries communales : Route de Bezouce, Chemin des Prés, Avenue du Stade, Chemin du Cabanis, Chemin de l'Estanet, Chemin du Moulin Neuf pour un montant prévisionnel de 19 383.98 € HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les opérations de mise en sécurité de la voirie communale telle qu'énoncée ci-dessus pour un montant prévisionnel de 19 383.98 € HT

S'ENGAGE à ne pas réaliser les travaux avant l'obtention de la décision de subvention et à réaliser ces travaux sur l'année 2025

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée et y signer tous documents s'y rapportant

DIT que les crédits seront inscrits au budget en section d'investissement

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER



Délibération n° 2025-002 Publiée le 07/03/2025